

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF EN ÉQUIVALENT TEMPS COMPLET

- 1 Le tableau 1 présente d'une part, le nombre réel d'ETC pour l'année 2017, et ce, par
 2 catégories d'employés (permanent et temporaire) et, d'autre part, les écarts s'y rapportant.

TABLEAU 1:
ETC RÉELS 2017 ET ÉCARTS PAR RAPPORT
AUX ETC RÉELS 2016 ET AUX ETC RECONNUS POUR 2017 (D-2017-022 AJUSTÉE)

	Réel 2016	D-2017-022 ajustée	Réel 2017	Écart Réel 2017	
				vs Réel 2016	vs D-2017-022 ajustée
Permanent	4 700	4 729	4 662	(38)	(67)
Temporaire	874	769	729	(145)	(40)
ETC Total	5 574	5 498	5 391	(183)	(107)
Ajustement organisationnel	-	(28)	-	-	28
ETC incluant l'effet des ajustements	5 574	5 470	5 391	(183)	(79)

1. AJUSTEMENTS ORGANISATIONNELS

- 3 Les ajustements apportés à la structure organisationnelle du Distributeur en 2016 et 2017
 4 ont eu pour effet de réduire le nombre d'ETC reconnus de 28 en 2017.

5 À la fin de l'année 2016, cinq ajustements à la structure organisationnelle d'Hydro-Québec
 6 ont touché le Distributeur¹ :

- 7 • Transfert des activités de sécurité des technologies de l'information et des
 8 communications (TIC) du Distributeur vers la direction - Sécurité des TIC
 9 d'entreprise de la vice-présidence – Ressources humaines (VPRH) (-1 ETC) ;
- 10 • Transfert d'employés affectés aux activités de technologies de l'information de la
 11 vice-présidence – Technologies de l'information et des communications (VPTIC)
 12 vers le Distributeur (+25 ETC) ;
- 13 • Transfert d'un employé affecté aux activités du bureau du contrôleur HQD du
 14 groupe - Direction financière et contrôle d'Hydro-Québec (groupe DFC) vers les
 15 activités affectées au service à la clientèle du Distributeur (+1 ETC) ;
- 16 • Transfert des employés affectés aux activités de soutien en prévention au travail
 17 vers la direction – Santé et sécurité de la VPRH (-25 ETC) ;
- 18 • Transfert d'un employé affecté aux activités environnementales de la direction -
 19 Affaires réglementaires et environnement du Distributeur vers la direction

¹ Dossier R-4011-2017, pièce HQD-1, document 3 (B-0007), pages 4 et 5.

1 principale – Centre de services partagés de la division Innovation, équipement et
2 services partagés (-1 ETC).

3 Au début de l'année 2017, un ajustement à la structure organisationnelle d'Hydro-Québec a
4 touché le Distributeur² :

- 5 • Transfert de l'activité Plan d'urgence corporatif vers la direction principale -
6 Sécurité corporative de la VPRH (-1 ETC).

7 Les ajustements suivants effectués en 2017, après le dépôt du dossier tarifaire, ont
8 également été apportés à la structure organisationnelle du Distributeur :

- 9 • Transfert des activités liées à la fonction Environnement du Distributeur vers la
10 nouvelle direction – Environnement rattachée directement à la vice-présidence –
11 Affaires corporatives et Secrétariat général (-26 ETC).

2. EXPLICATIONS DES ÉCARTS

12 Sur une base comparative, le nombre réel d'ETC en 2017 est inférieur de 183 au nombre
13 réel de 2016, alors qu'il est inférieur de 79 au nombre reconnu ajusté pour 2017.

14 Le tableau 2 présente les explications de ces écarts.

TABLEAU 2 :
EXPLICATIONS DES ÉCARTS ENTRE LES ETC RÉELS 2017
ET LES ETC RÉELS 2016 AINSI QUE LES ETC RECONNUS (D-2017-022 AJUSTÉE)

	Écart Réel 2017		
	vs Réel 2016	vs D-2017-022 ajustée	
	ETC	ETC	M\$
Variation des effectifs découlant des "Éléments spécifiques" <i>Lecture à distance - Phase 2 et 3</i>	(297) (297)	(27) (27)	(1,3) (1,3)
Variation des effectifs découlant des "Activités de base avec facteurs d'indexation particuliers" <i>Stratégie pour la clientèle à faible revenu</i>	(4) (5)	(16) (13)	(1,8) (1,2)
<i>Interventions en efficacité énergétique</i>	1	(3)	(0,5)
<i>Inspection et retraitement des poteaux de bois</i>	0	-	(0,1)
Variation des effectifs découlant des activités de base <i>Activités liées au réseau de distribution</i>	118 1	(36) (31)	(5,7) (5,9)
<i>Activités liées aux services à la clientèle</i>	161	(10)	3,9
<i>Autres</i>	(44)	5	(3,7)
TOTAL	(183)	(79)	(8,8)

² Dossier R-4011-2017, pièce HQD-1, document 3 (B-0007), pages 4 et 5.

1 La diminution de 79 ETC entre le nombre réel d'ETC et celui reconnu ajusté s'explique
2 entre autres par les éléments suivants :

- 3 • Une diminution de 27 ETC pour le projet LAD dû principalement à une baisse des
4 ETC à relocaliser, les employés ayant soit pris leur retraite, soit obtenu un
5 nouveau poste chez le Distributeur ou ailleurs dans l'entreprise.
- 6 • Une diminution de 13 ETC pour la mise en œuvre de la stratégie pour la clientèle
7 à faible revenu expliquée par une croissance moins importante que prévu du
8 nombre d'ententes personnalisées. Le Distributeur constate en effet un nombre
9 d'ententes moindre avec de nouveaux clients, compensé partiellement par la
10 croissance des renouvellements d'ententes. Or, les renouvellements d'entente
11 requièrent moins de temps de traitement qu'une nouvelle entente étant donné que
12 le client connaît déjà les modalités de l'offre, ce qui explique la diminution des
13 ressources nécessaires.
- 14 • Une diminution nette de 31 ETC découlant des activités liées au réseau de
15 distribution expliquée, d'une part, par une baisse de 50 ETC due au
16 ralentissement dans l'embauche des équipes relèvees en raison principalement
17 des difficultés d'intégration des nouveaux employés métiers-lignes dans les
18 équipes régulières. D'autre part, cette baisse est compensée par une hausse de
19 20 ETC en lien avec la gestion des ressources et des travaux favorisant une prise
20 en charge locale qui permet une meilleure flexibilité dans les opérations et qui
21 contribue à une imputabilité de proximité.
- 22 • Une diminution de 10 ETC liée aux activités de services à la clientèle expliquée,
23 d'une part, par une baisse de 34 ETC à la suite des départs non prévus et par les
24 délais de comblement de ces postes ainsi que par les efforts d'efficience
25 opérationnelle. D'autre part, cette baisse est compensée par une hausse de
26 15 ETC affectés aux activités liées aux services à la clientèle d'affaires, au
27 développement de nouveaux marchés et à la croissance des ventes.